

VILLE DE MARNAY

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018

Sous la Présidence de M. Vincent BALLOT

12 conseillers présents :

Vincent BALLOT, Judith BUGNET, Jean-Louis FASSETNET, Antonia FERREIRA, Bernard GIRARD, Bernadette MADIOT, Catherine MARIN-GUITON, Bernard MORCHE, Mélanie MORLAND, Yves MOUCHOT, Michaël RIETMANN, Jérémy RONDOT, Pierre ZANGIACOMI

Pouvoirs :

Laurence BOUCHASSON pour Vincent BALLOT,
Bénédicte THIELLEY pour Michaël RIETMANN

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 15 février 2018 ;
- Travaux d'aménagement de la route de Gray : extension du réseau d'assainissement - demande de subvention au département ;
- Travaux de reconstruction du complexe sportif : approbation de l'avant-projet définitif, modification des délibérations pour les demandes de subventions ;
- Eau / assainissement : rapports 2017 ;
- Cinéma en plein air été 2018 ;
- Vente de la parcelle AC 501 ;
- Personnel communal : création de poste suite aux propositions d'avancement de grade de la Commission Administrative Paritaire du CDG70 ; tarifs 2018 des employés communaux ;
- Adhésion au réseau des secrétaires de Mairie ;
- Questions diverses

Début de séance :

M. le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le compte-rendu de la séance du 15 février 2018.

Aucune remarque particulière n'a été faite.

Modification de l'ordre du jour : M. le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour la délibération concernant :

- la finalisation des échanges avec Interval Place de la Gare.

Aucune objection n'est faite

I - Travaux d'aménagement de la route de Gray : extension du réseau d'assainissement - demande de subvention au département.

L'aménagement de la route de Gray débute de la Maison médicale jusqu'à l'entreprise Sarstedt. Une rencontre entre les riverains et M. le Maire a été programmée afin d'échanger sur l'aménagement et les modalités de sécurité du lotissement Capelli.

L'enveloppe travaux s'élève à environ 300 000 €. Ce montant comprend l'enrobé et la réfection de la voirie.

L'ouverture des plis de l'appel d'offre sera réalisée le 03 avril 2018 lors de la Commission d'appel d'offre.

Concernant la partie assainissement, Monsieur le Maire explique que, dans le cadre du projet d'aménagement de la route de Gray, la commune projette l'extension de son réseau d'eaux usées.

Sur cette route, un certain nombre de parcelles à urbaniser n'est pas desservi en assainissement.

Afin de minimiser les travaux sur domaine public lors de la vente des parcelles, la commune projette de créer une antenne pour les eaux usées et trois branchements.

Les eaux pluviales seront gérées par infiltration dans la parcelle.

La commune a sollicité Ingénierie 70, maître d'œuvre de l'opération, pour la réalisation de ces travaux qui consistent en :

- La création d'une canalisation DN 200 PVC d'eaux usées sur environ 60 ml ;
- Le raccordement sur le réseau d'eau usée existant ;
- La création de 3 branchements en DN160 PVC et l'installation de ces branchements ;
- La réfection de la voirie départementale ;
- Les divers essais (épreuves d'étanchéité, inspection télévisuelle, contrôle de compactage) ;
- Le dossier de récolement.

Le coût de ces travaux est estimé à 15 993 € TTC soit 13 326.70 € HT

Le Maire propose de solliciter le conseil départemental pour une aide financière sur ces travaux

Approuvé à l'unanimité

II - Travaux de reconstruction du complexe sportif : approbation de l'avant-projet définitif, modification des délibérations pour les demandes de subvention.

L'enveloppe travaux concernant le projet du complexe sportif s'élève à 1 217 597€ HT.

L'accord du Permis de Construire avait pris du retard. A ce jour, l'accord a été validé.

Différents ajustements ont dû être opérés suite à la consultation et avis de certains services :

- Adaptation au site (modification plans suite à consultation du PPRI au moment du dépôt du Permis de construire - bâtiment trop bas par rapport à la côte NGF) ;
- Modifications des plans suite aux remarques de l'architecte des bâtiments de France (volumétrie du bâtiment, finition des façades, toiture terrasse végétalisée, patio pour l'accessibilité à la toiture) ;
- Intégration de la réglementation thermique au bâtiment neuf (RT 2012) ;
- Désamiantage du bâtiment à rénover (non identifié par le bureau de contrôle au départ) ;
- Evolution des surfaces de certains locaux.

Monsieur le Maire présente donc, aux membres du Conseil, le nouvel avant-projet définitif que le maître d'œuvre a réalisé.

Il rappelle que certains dossiers de demandes de subvention ont déjà été déposés en raison des délais légaux (région, Etat), la délibération leur sera retransmise pour information sur l'évolution du coût financier.

Les dossiers non encore déposés le seront prochainement.

La Mairie voudrait anticiper l'aménagement de la voirie du Paquey. Le but est d'harmoniser et créer un lien entre l'entrée du site en bas du cimetière, le moulin et la zone verte.

L'appel d'offre concernant la reconstruction du complexe sportif va être lancé en juin 2018.

Les travaux sont envisagés pour automne 2018.

Approuvé à l'unanimité

III - Eau / assainissement : rapports 2017.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les rapports sur l'eau et l'assainissement pour l'année 2017.

Cette année, la partie assainissement contient une particularité : la commune de Chenevrey est maintenant rattachée à Marnay.

Les indicateurs techniques (la zone d'assainissement non collectif, la zone d'assainissement collectif et la qualité de l'eau) ainsi que les indicateurs financiers comme le prix de l'assainissement sont évoqués dans le rapport sur l'assainissement.

Les indicateurs techniques (la production) ainsi que les indicateurs financiers comme le prix de l'eau sont évoqués dans le rapport sur l'eau.

Approuvé à l'unanimité

IV - Cinéma en plein air été 2018.

Lors du cinéma en plein air au cours de l'été 2017, il y avait eu 150 entrées.

Cette année, la séance serait proposée entre fin juillet et début août 2018. La programmation est encore à définir.

La projection est assurée par le réseau écran mobile. Un acompte équivalent à la location du film devra être versé pour valider la réservation. Une assurance spéciale RC sera demandée auprès de l'assureur de la Commune.

Le Maire demande l'accord de verser à la société écran mobile dans le cadre de la projection de film prévue fin juillet, début août le montant qui sera validé par devis et l'autorisation de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Approuvé à l'unanimité

V - Vente de la parcelle AC 501.

Mme JOUVELOT a sollicité la Mairie afin d'acheter la parcelle AC 501 qui se trouve au 2 route de Gray. La superficie est d'environ 239 mètres carré.

La valeur de cette parcelle est de 6 133 € soit 25,66 € le mètre carré.

La Mairie propose la vente à 6 133€ à M. JOUVELOT et demande l'autorisation de signer l'acte notarié.

Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur

Approuvé à l'unanimité

VI - Personnel communal : création de poste suite aux propositions d'avancement de grade de la Commission Administrative Paritaire du CDG70 ; tarifs 2018 des employés communaux.

Avancement de grade :

Suite à la proposition d'avancement de grade de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion, Monsieur le Maire demande l'autorisation de créer les postes suivants :

CADRE et CATEGORIE	MISSIONS	TEMPS DE TRAVAIL
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe - C	Entretien et maintenance des bâtiments publics, entretien des machines, matériels, interventions d'urgence...	35 H
Agent de maîtrise principal - C	Responsable service technique : encadrement et organisation du service, assistant de prévention, astreinte...	20 H
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe - B	Responsable service administratif : assister et conseiller l'autorité territoriale, gestion des affaires générales, ressources humaines, marchés publics...	35 H

Approuvé à l'unanimité

Tarifs des employés communaux 2018 :

Comme chaque année, le tarif des employés communaux a été calculé pour les différentes facturations à opérer :

- Service Assainissement : 20.18 euros / heure
- Service Eau : 26.43 euros / heure
- Service Voirie/Espaces verts : 16.62 euros / heure
- Service Bâtiment : 21.73 euros / heure
- Service Administratif : 22.32 euros / heure

Approuvé à l'unanimité

VII - Adhésion au réseau des secrétaires de Mairie.

L'objectif du réseau est de répondre aux questions techniques auxquelles une secrétaire de mairie peut être confrontée : chercher des compétences dans le réseau, échanger sur des pratiques et expériences, être informé de l'actualité juridique, faire intervenir un expert sur une thématique, examiner les textes nouveaux et les questions d'actualité, identifier les problématiques de gestion afin de proposer des actions visant à faciliter le travail au quotidien.

L'adhésion est de 200 € par an.

Approuvé à l'unanimité

VIII - Finalisation des échanges Place de la Gare.

Monsieur le Maire rappelle les différentes délibérations du Conseil Municipal en date des 11 décembre 2008, 26 janvier 2012 et 21 mai 2012 concernant les échanges de terrains avec la société INTERVAL.

Des actes notariés, il en ressort les échanges suivants :

- Commune à Interval : AD 245 et AD 248 pour une surface de 10a 76ca,
- Interval à Commune : AD 241 et AD 242 pour une surface de 11a 67ca,

Suite à cet échange la commune était redevable de 1a 09ca.

La parcelle AD 133 a été oubliée soit 7a 20ca (magasin)

Sur les échanges à faire, la commune doit récupérer les parcelles AD 15 et AD 256 pour une surface de 22a 63ca.

Un bornage a dû être réalisé afin de pouvoir céder les parcelles AD 271 (8a 63ca), AD 131 (2a 36ca) et AD 132 (4a 94ca).

Afin de finaliser les échanges, voici un récapitulatif ci-dessous :

	INTERVAL	COMMUNE
A devoir	7.2 (AD133)	1.09
Parcelles à céder		
AD 15 / AC 256		22.63
AD 271/131/132	15.93	
	23.13	23.72

Tous les frais relatifs à cette transaction seront répartis par moitié.

Le Maire demande l'autorisation de signer toutes les pièces nécessaires à cet échange.

Approuvé à l'unanimité

IX - Questions diverses

➤ Acquisition de terrain

La propriétaire du bâtiment situé Place Terrier de Santans a sollicité la Mairie car elle souhaiterait vendre les deux appartements qui se situent dans la cour de la Mairie.

Le Conseil Municipal écrira au budget une proposition d'achat à 150 000 €.

Avec l'accord du propriétaire, les Conseillers et M. le Maire souhaiteraient effectuer une visite de ces deux appartements.

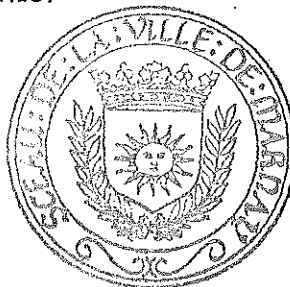
➤ Activité estivale

L'accueil de loisir de MARNAY demande l'autorisation à la Mairie d'organiser le 19 juillet 2018 une activité de mini moto à la place des fêtes de Marnay (place après le camping).

La mairie accepte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Secrétaire de séance,
Mélanie MORLAND



Le Maire,
Vincent BALLOT